

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°17/2026

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur SCHMITT Henri le doyen des membres du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : POMPA Jean-Antoine

Présents : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michel, CRUANAS Pauline, SCHMITT Henri, BIELLE Chantal, GRAELL Alain, FABREGA Catherine, GHIRELLO Jean-Louis, ROTA Brigitte, MAS Nicolas, BUGSEL Alice, DURAND Christophe, NEVEU Peggy, MAHIEU Pierre, MEY Marie, BRUNET François

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :

16 mars 2026

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

5.3 Désignation de
représentants

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RIVESALTAIS ET DE L'AGLY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly à savoir : 2 membres titulaires et deux membres suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Peyrestortes fait partie du périmètre du Pays de la Vallée de l'Agly avec voix délibérative et dispose d'une voix. La désignation ou le remplacement des membres titulaires et suppléants relève de la seule compétence de la commune.

Monsieur le Maire propose :

- membres titulaires : Mme Jeannine HAMMOUDA et Mr Nicolas MAS
- membres suppléants : Mme Brigitte ROTA et Mr Jean-Louis GHIRELLO.

Après les opérations de vote,

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly Mme Jeannine HAMMOUDA et Mr Nicolas MAS, membres titulaires et Mme Brigitte ROTA et Mr Jean-Louis GHIRELLO, membres suppléants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance




Le Maire,

Alain DARIO

